

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUILLET 2020
DELIBERATION N° 48

L'an deux mil vingt, le vingt-trois juillet, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Maison des Associations, allée de Glain, sous la présidence de de M. Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h40.

*Nombre de conseillers
municipaux en exercice :*
45

Présents : M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBÉ, Mme LAUQUÉ, M. UGALDE, Mme HARDOUIN-TORRE, M. CORRÉGÉ, Mme LOUPIEN-SUARES, M. LACASSAGNE, Mme MARTIN-DOLHAGARAY, M. LAIGUILLON, Mme CASTEL, M. ALQUIÉ, Mme MEYZENC, M. PARRILLA ETCHART, Mme DUHART, M. AGUERRE Mmes BRAU-BOIRIE, BISAUTA, M. ARCOUET, MM. SALANNE, PAULY, Mme LAPLACE, M. DAUBISSE (jusqu'à son départ à 23h10), Mme MOTHESS, MM. ALLEMAN (jusqu'à son départ à 23h10), SÉVILLA, Mme LARROZE-FRANCEZAT, MM. ERREMUNDEGUY, SUSPERREGUI, Mmes DELOBEL, CAPDEVIELLE, MM. DUZERT, ESTEBAN, Mmes LIOUSSE, DUPREUILH, M. ETCHETO, Mmes BROCARD (à partir de 18h50), HERRERA LANDA, M. BERGÉ.

*Certifié exécutoire compte
tenu du dépôt au titre du
contrôle de légalité et de
l'affichage en mairie le*

Absents représentés par pouvoir :

Le Maire

Mme LARRÉ par M. PARRILLA ETCHART ; M. DAUBISSE par M. ARCOUET (après son départ à 23h10) ; M. ALLEMAN (après son départ à 23h10) par M. ETCHEGARAY ; Mme ZITTEL par Mme HARDOUIN-TORRE ; Mme BENSOUSSAN par M. AGUERRE ; M. BOUTONNET-LOUSTAU par M. LAIGUILLON ; M. ABADIE par Mme HERRERA LANDA.

Absente :

Mme BROCARD (jusqu'à 17h50 pendant le rapport n°2).

Secrétaire :

M. SUSPERREGUI.

Entendu le rapport de M. Laiguillon,

OBJET : CULTURE ET PATRIMOINE – Développement des offres dans le cadre de la carte Déclic.

Afin de favoriser l'accès à la culture et au sport au plus grand nombre, le conseil municipal a adopté, le 7 juin 2018, la mise en place de la carte Déclic permettant aux Bayonnaises et Bayonnais non imposables de bénéficier de tarifs réduits :

- à diverses activités culturelles : spectacles, concerts, cinéma, expositions, pratique d'une activité artistique en amateur... ;
- à diverses activités sportives : matchs, pratique d'une activité sportive en amateur...

En complément des tarifs réduits proposés par la Ville de Bayonne pour les activités culturelles et sportives dont elle est en charge, des démarches ont été entreprises auprès des acteurs associatifs et institutionnels afin de développer l'offre culturelle et sportive. Des commerces bayonnais de biens culturels ont également adhéré à ce dispositif. D'autres rencontres avec des structures sportives et culturelles seront organisées prochainement afin de les informer de la démarche portée par la Ville pour qu'elles y adhèrent, si elles le souhaitent.

A ce jour, près de 4 000 Bayonnais sont bénéficiaires de ce dispositif.

Il est envisagé la reconduction du dispositif de la carte Déclic pour la période allant du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2021. Cette reconduction sera accompagnée de nouvelles propositions faites aux détenteurs de la carte Déclic.

Cette carte sera remise gratuitement à toutes les personnes éligibles souhaitant en bénéficier. Elle sera délivrée par la Ville (hall Cassin, service Génération séniors) et par le centre communal d'action sociale (CCAS), à partir du début du mois de septembre 2020.

Des tarifs réduits pourront être accordés en fonction des revenus de la personne ou de la famille. Pour ce faire, les bénéficiaires devront justifier :

- d'une pièce d'identité ;
- d'un justificatif de domicile ;
- du dernier avis de non-imposition ou, pour les personnes concernées, de l'attestation d'allocataire des minima sociaux ;
- du livret de famille (pour les cartes délivrées aux enfants) et de l'attestation de quotient familial.

La carte Déclic remise à chaque bénéficiaire comportera obligatoirement le nom, le prénom, la date de naissance. Elle permettra aussi de distinguer certains paramètres pour l'obtention de propositions tarifaires spécifiques :

- allocataire des minimas sociaux ;
- montant du quotient familial ;
- sénior.

En complément de ce dispositif tarifaire, des actions d'information et d'accompagnement seront conduites avec le concours de partenaires œuvrant dans le champ social. Elles s'adresseront prioritairement aux populations peu enclines à pratiquer ces loisirs de façon autonome.

Un budget de 8 000 € est prévu par la Ville pour la carte Déclic 2020/2021. En complément, le soutien de mécènes, via le fonds de dotation de la Ville de Bayonne (Bayonne Pays Basque Cultures), sera recherché.

Compte tenu de ces éléments, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions et contrats nécessaires à la mise en œuvre de cette opération.

Ont signé au registre les membres présents.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne